



COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »

Réunion restreinte du 13-14 Décembre 2023

Procès-verbal N° 17 du 19 Décembre 2023

Président CSJD	Roland MEHN
Vice-Présidents CSJD	M. André BOHN M. Jean-Pierre WAGNER
Présents :	

JOYEUX NOEL 2023



BONNE ANNEE 2024

VOEUX

*Le Président, les Vice-Présidents et les Membres de la CSJ du District Alsace remercient tous les clubs pour leur bonne et efficace collaboration au cours de la phase Aller et Automne.
La CSJ souhaite à tous les dirigeants, à tous les éducateurs, à tous les joueurs et à leurs parents, à tous les arbitres*

un Joyeux Noël 2023 et une Bonne et Heureuse Année 2024.

*Que les incidents, les contestations, les tricheries disparaissent de nos compétitions de Jeunes.
Que l'esprit sportif, la convivialité, le respect, la politesse l'emportent sur tous les terrains de nos jeunes footballeurs.
Que nous tous, dirigeants, éducateurs et parents donnons l'exemple à nos jeunes joueurs.
Que nous soyons fair-play en toute circonstance.
Que la fête, la joie et le plaisir de jouer au football règnent sur tous les terrains tout au long de cette nouvelle Année*

Rappel aux clubs



CAMPAGNE D'INSCRIPTION – PHASE PRINTEMPS 2024



U13 D3 – D4, U15 D3 et U18 D3



18F à 8 – U15 F à 8 - U13 F à 8 D2

Engagement d'équipes supplémentaires du **11/12/23** au **15/01/24** **délai de rigueur**

- Uniquement par courriel officiel depuis l'adresse officielle du Club @alsace.lgef.fr vers l'adresse competitions@alsace.fff.fr
- Les clubs devront nous indiquer leur(s) rajout(s) ou retrait(s) d'équipe(s)
- Les clubs pourront nous demander un changement de niveau (*par exemple : U13D4 vers U13D3*).
- Les clubs pourront aussi nous informer d'un changement de lieu des rencontres (*par exemple une entente qui jouait à l'automne sur les installations du club A et jouerait au printemps sur le terrain du club B*)
- Sans information, les équipes seront reconduites dans les niveaux du cycle automnal



U111 à 8



11F à 8

Engagement des équipes du **11/12/23** au **15/01/24** **délai de rigueur**

- Uniquement par courriel officiel depuis l'adresse officielle du club @alsace.lgef.fr vers l'adresse footanimation@alsace.fff.fr
- Les clubs devront nous indiquer leur(s) rajout(s) ou retrait(s) d'équipe(s)
- Les clubs pourront nous demander un changement de niveau (*par exemple : U11D2 vers U11D3*).
- Les clubs pourront aussi nous informer d'un changement de lieu des rencontres (*par exemple une entente qui jouait à l'automne sur les installations du club A et jouerait au printemps sur le terrain du club B*)
- Sans information, les équipes seront reconduites dans les niveaux du cycle automnal.



FOOTBALL d'ANIMATION -

Les ré-engagements et nouvelles inscriptions d'équipes de football d'animation :

1. U11 – U11F à 5
2. Débutant(e)s : U9 – U9F
3. Pitchounes : U7 – U7F

Devront se faire via **Footclubs** / FAL à compter du **11/12/23** au **15 janvier 2024**.

- Les échanges mails, uniquement par courriel officiel depuis l'adresse officielle du club @alsace.lgef.fr vers l'adresse footanimation@alsace.fff.fr
-



CHAMPIONNATS Phase Aller & Automne

Consultez régulièrement vos rencontres sur le site du District Alsace



Modifications Calendriers: Jeunes 68

U18 D1 Gr B

Mulh. Azzurri U.S. 21 - Turckheim A.S. 21	du 09.12 au 01.05.24 à 15H
Brunstatt F.C. 21 - Turckheim A.S. 21	du 02.12 au 01.04.24 à 14H30
Sundhoffen A.S. 21 - #Ehb 2016 21	du 02.12 au 30.03.24 à 16H
Gihl Fessenheim 21 - Mulh. Azzurri U.S. 21	du 02.12 au 01.04.24 à 16H

U18 D2 Gr D

Aspach Le Haut A.S. 21 - Evv Rouffach 21	du 09.12 au 01.04.24 à 15H
Mulh. Coteaux A.S. 21 - Avenir Vauban Eavh 21	du 09.12 au 01.05.24 à 14H
Durlinsdorf A.S. 21 - Mulh. Coteaux A.S. 21	du 02.12 au 01.04.24 à 15H
Avenir Vauban Eavh 21 - Richwiller R.S. 21	du 02.12 au 01.04.24 à 14H30
Ejht Oderen 21 - Ensisheim F.C. 21	du 09.12 au 01.05.24 à 15H
Evv Rouffach 21 - Alsasud Hesingue 21	du 02.12 au 30.03.24 à 16H
Morschwiller Ejmr 21 - Durlinsdorf A.S. 21	du 09.12 au 01.05.24 à 15H
Morschwiller Ejmr 21 - Ensisheim F.C. 21	du 02.12 au 01.04.24 à 15H
Baldersheim F.C. 21 - Alsasud Hesingue 21	du 09.12 au 01.05.24 à 15H
Baldersheim F.C. 21 - Ejht Oderen 21	du 02.12 au 01.04.24 à 15H
Sausheim F.C. 21 - Aspach Le Haut A.S. 21	du 02.12 au 01.05.24 à 17H30

U16 D1 Gr C

Ejcs Hirsingue 21 - Gprh Habsheim 21	du 09.12 au 24.02.24 à 15H
Buhl F.C. 21 - Sausheim F.C. 21	du 09.12 au 09.03.24 à 15H

U15 D1 Gr B

Evv Westhalten 1 - Ste Croix/Plaine Fc 1	du 09.12 au 01.04.24 à 15H
Gihl Reguisheim 1 - Sausheim F.C. 1	du 09.12 au 01.04.24 à 15H

U15 D2 Gr C

Turckheim A.S. 1 - Artolsheim Ent Ss 1	du 02.12 au 30.03.24 à 14H
Sundhoffen A.S. 1 - Heiligens Elandsberg 1	du 02.12 au 30.03.24 à 14H

U15 D2 Gr C

Heiligens Elandsberg 1 - Wittenheim A.S.T.R. 1	du 09.12 au 01.05.24 à 14H30
Racing H.W. 96 2 - Sundhoffen A.S. 1	du 09.12 au 01.04.24 à 15H
Buhl F.C. 1 - Turckheim A.S. 1	du 09.12 au 01.05.24 à 14H

U15 D2 Gr D

Reiningue Ejmr 1 - Illfurth Eiz 1	du 09.12 au 01.04.24 à 15H
Sundgau Foot Olting 1 - Ejht St Amarin 1	du 09.12 au 01.05.24 à 15H



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

- Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision

contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER